

## Études littéraires africaines

RAYMOND Relouzat, *Tradition orale et imaginaire créole*, Kourou, Ibis Rouge, Presses universitaires du GERECE, 1998, 230 p. (145 FF)

Romuald Fonkoua



Numéro 10, 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1041956ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1041956ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'Étude des Littératures africaines (APELA)

ISSN

0769-4563 (imprimé)

2270-0374 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Fonkoua, R. (2000). Compte rendu de [RAYMOND Relouzat, *Tradition orale et imaginaire créole*, Kourou, Ibis Rouge, Presses universitaires du GERECE, 1998, 230 p. (145 FF)]. *Études littéraires africaines*, (10), 87-88.  
<https://doi.org/10.7202/1041956ar>

■ RAYMOND RELOUZAT, *TRADITION ORALE ET IMAGINAIRE CRÉOLE*, KOUROU, IBIS ROUGE, PRESSES UNIVERSITAIRES DU GEREK, 1998, 230 p. (145 FF)

"En quoi le gigantesque corpus de dits, de contes, de légendes, de mythes circulant dans notre monde [...] constitue effectivement une mythologie américaine comme il y a une grecque ?" Telle est la question à laquelle Raymond Relouzat se propose de répondre dans cet essai.

Après avoir situé sur le plan théorique, dès l'introduction, les relations qui lient l'anthropologie, la mythologie et la généalogie, Relouzat s'efforce de montrer comment concrètement, un peuple qui n'a pas de mythe fondateur tente au cours de son histoire de fonder une origine, une généalogie et de légitimer un ensemble de mythes. La mythologie créole caribéenne qu'il résume clairement en un tableau (p. 28-29) est composée de trois parties : le conte, la légende et le mythe. C'est à partir de ceux-ci qu'il explore les différents aspects de l'imaginaire créole en rattachant presque toujours l'anthropologie à la tradition orale. Il s'agit d'abord de montrer comment l'imaginaire créole transforme le réel de l'histoire à travers les différentes formes de l'expression orale. Il s'agit ensuite de montrer comme ces formes de l'expression orale, à force d'être répétées dans les œuvres orales et écrites fondent une tradition.

L'une des premières figures sur lesquelles il porte son regard est le Roi Christophe. Sa représentation dans la littérature écrite, de Césaire à Alexis et Carpentier, de Hearn à Parsons, est identique. C'est que, pour Relouzat, les récits et les essais corroborent les œuvres orales qui, bien avant elles, avaient inventé des éléments canoniques de cette représentation. Le choix des armoiries de Christophe pose ainsi bien avant l'heure l'importance de l'imaginaire créole dans la sphère du politique. Toussaint, Dessalines, Aristide, Césaire et même Lucette Michaux-Chevry iront chacun du choix de son emblème dont la référence à l'imaginaire créole est explicite.

L'imaginaire et l'oralité créoles sont les lieux d'une incessante reformulation. On le voit singulièrement à travers la place qu'y occupent les contes, ou encore à travers le devenir des contes africains. À l'inverse, le conte créole permet de comprendre l'imaginaire social comme le montrent l'image de la canne à sucre et son appréhension. Il permet aussi de mesurer les différentes représentations et différences de l'indo-antillais et l'amérindien. Il est enfin un lieu qui peut servir de modèle pédagogique à tout enseignant ("Du bon usage du créole").

La lecture de cet essai laisse un curieux sentiment. On a l'impression que Relouzat a réuni ici un certain nombre de travaux faits sur une longue durée en faisant juste figurer une bonne problématique en introduction. Bien que très intéressantes, ces analyses nous détournent totalement de son projet initial dont le résultat, à vrai dire, n'est pas très éloigné de son précédent essai, *Le référent ethno-culturel dans le conte créole*. En parlant de

tradition orale et d'imaginaire créole, Relouzat s'est plus penché sur l'imaginaire créole dans le conte que sur les autres aspects de l'intéressante problématique de la généalogie, de la mythologie et de l'anthropologie. Le retour à la thèse de Bonniol sur la couleur comme maléfice qui conclut l'essai accentue encore le malaise de la lecture. S'il s'agit d'illustrer la genèse du maléfice, la thèse qui aurait pu conduire à montrer qu'il existe bien un imaginaire créole qui repose sur la réappropriation et sur la reformulation tombe d'elle-même au profit, malheureusement, d'une approche figée de l'anthropologie aux Antilles. Là où on s'attendait à une analyse dynamique, là où on subodorait les différents aspects de cette mythogénèse ou de cette sociogénèse qui occupe en ce moment nombre d'anthropologues antillais, Relouzat a sans doute posé les bases de la bonne question qu'il va reprendre, nous l'espérons, dans un prochain essai.

■ Romuald FONKOUA

#### ANTILLES

■ PIERRE SOUQUET-BASIÈGE, *LE MALAISE CRÉOLE UN DÉRIVÉ DU MAL FRANÇAIS...UN BÉKÉ RELÈVE LA FILIATION. FONDEMENTS HUMANISTES D'UNE TROISIÈME VOIE LOCALE*, KOUROU (GUYANE), IBIS ROUGE/ PRESSES UNIVERSITAIRES CRÉOLES/GEREC, 1997 (155 FF)

Il n'est pas nécessaire de relever la célèbre filiation de cet auteur pour s'intéresser à son essai. Au XIX<sup>e</sup> siècle déjà, un autre Souquet-Basiège publiait un essai *Le Préjugé des races aux Antilles françaises* qui allait devenir un modèle de la représentation raciale et un ouvrage sur les différences raciales telles qu'elles se vivaient dans les petites îles françaises des Indes. Reprenant le flambeau de ce qui est désormais devenu une tradition familiale de l'essai, Pierre Souquet-Basiège tente de comprendre les origines du malaise créole à partir de sa position de béké, hier communauté privilégiée, aujourd'hui, communauté décadente, et de déterminer les conditions du renouveau de cette communauté antillaise. Son ouvrage se divise en cinq parties. Mais celles-ci sont convenues. Il faut plutôt suivre les 17 chapitres qui composent l'ouvrage pour voir s'éclaircir complètement la logique de l'argumentation.

Le point de départ de sa réflexion est l'étude de "l'ambiguïté du concept de créolité" (Chap. 1). L'auteur montre qu'à la différence des autres formes de créolité, la créolité française est unique. Souquet-Basiège refuse d'accorder au mot créole le sens multiracial et métis comme l'ont fait Confiant, Chamoiseau et Bernabé. S'il ne rejette pas cette approche de la notion, il repart du sens premier qui a prévalu avec l'avènement des Européens et malgré les critiques que peuvent lui attirer cette conception des choses, il semble réserver le mot créole aux blancs des Antilles. Trois critères fondent son choix : le sentiment d'appartenance à ce qu'il nomme "la patrie européenne" ; le maintien en l'état du langage créole depuis